PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES

Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké, les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85
(+225) 01 03 47 11 75
(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : https://www.perspectivesphilosophiques.net

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANOH, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcelin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal **PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux 1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique 7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs 9

ALLOCUTIONS 11
1- Le Président du comité d'organisation 13
2- Le chef du Département de Philosophie 17

CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX 21

1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?,
Antoine KOUAKOU 23

2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean-Michel Besnier,
Auguste NSONSISSA 37

3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook,
Thiémélé L. Ramsès BOA 51

CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE 73

AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE 75

1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique,
1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN 77

2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle,
Faloukou DOSSO 93

3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso,
Sidibeouendin SAOUADOGO 111

4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique,
1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN 133

5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne,
Boubakar MAIZOUMBOU 151

6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique,
Odilon YAO 167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !,
1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU 183

8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?,
Agoussi Alphonse MOGUÉ 205

9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique,
Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE 221

10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines,
Zlankouapieu Romuald Icanor SANKO 241

11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT,
1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou 257

12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal,
Mamadou Diouma DIALLO 273

13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine,
Ouandé Armand REGNIMA 291

AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION 307

14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire,
Koffi Jacques Anderson BOUADOU 309

15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire),
Yogblo Armand GROGUHÉ 323

16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture,
Kouassi KPANGUI 347

17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0,
Antonin Idriss BOSSOTO 369

18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel,
Rodrigue Paulin BONANÉ 391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation,
1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN 409

20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote,
Djakaridja YÉO 421

21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique,
1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO 441

22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux,
Masseniva TRAORÉ 469

23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web,
Kouassi Olivier SEY 487

24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique,
Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE 507

AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE 525

25. Réseaux sociaux numériques, territoire récuse dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire,
1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI 527

26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?,
Doforo Emmanuel SORO 547

27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique,
Amara SALIFOU 567

28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence,
Laurent GANKAMA 583

AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE 599

29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun,
Saidou ABOUBAKAR 601

30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux,
1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA 621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde,
1. Soualo BAMBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO 637

32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30),
1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA 651

33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland,
Elavagnon Dorothée DOGNON 663

34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux,
Kouadio Julien KOUASSI 685

35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain,
Florence BOTTI 705

36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux,
Klindio Lydie COULIBALY épse ZAMBLÉ 721

37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémo-éthiques,
1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI 733

AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT 747

38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol,
1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO 749

AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE 769

39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité,
1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA 771

40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?,
Kouadio Victorien EKPO 789

41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître,
Bernadette GANSONRE 803

42. John Kyffy sur F*acebook*, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle,
Yao Francis KOUAMÉ 823

43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale,
Titi Eri Aramatou PALE 841

44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive,
Koffi KOUASSI 863

45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales,
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON 878

46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau,
Adjoua Marie Jeanne KONAN 891

47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples,
Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ 907

AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ 921

48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité,
Oliver P. NGUEMA AKWE 923

49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosopher arendtien,
Amoin Elise KOUADIO 939

50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité,
Mohamed CAMARA 955

AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES 969

51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF,
Esther Delwendé KONSIMBO 971

52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook,
Waliyu KARIMU 987

SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE 1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribuent à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

> « l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparait comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :
M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :
Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANOH, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémelé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences
Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :
M. Kouassi Marcelin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Séa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences
Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant
Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :
Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant
Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant
Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences
Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant
Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :
Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant
Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAHI, Maître-Assistant

Membres :
Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire
Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :
M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences
Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant
Dr Allassane KONE, Maître-Assistant
Dr KACOU Oi Kacou, Assistant
Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHI Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplice
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradient, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les évènements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet évènement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

L'ÉTAT IVOIRIEN, UN REGULATEUR IMPUISSANT DU SECTEUR MINIER : APPORT DES RESEAUX SOCIAUX AU RESPECT DES PERIODES DE VIE DES MINES DANS LA REGION DU HAMBOL

1. Mathieu Jonasse AFFRO
Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
affrojonasse@gmail.com

2. Chifolo Daniel FOFANA
Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
chifolofofana2@gmail.com

3. Nambegué SORO
Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
nambeguesoro@yahoo.fr

Résumé :

L'expansion de l'orpaillage clandestin sur l'ensemble du territoire ivoirien devient très inquiétante. Elle laisse entrevoir la nécessité d'application des mesures vigoureuses pour freiner sa progression. Les médias sociaux révèlent qu'en Côte d'Ivoire, lorsqu'on produit vingt-cinq tonnes d'or, la moitié sort de façon illégale. Grâce à l'apport des médias sociaux, les actions de l'État et les effets néfastes de l'orpaillage clandestin sont connus de tous. L'objectif de cette étude vise à analyser les actions communautaires et étatiques dans la lutte contre l'orpaillage clandestin à travers les réseaux sociaux en pays Sénoufo du centre-nord ivoirien. Toutefois, le deuxième miracle ivoirien devrait se produire, à n'en point douter, avec le boom des secteurs minier et énergétique. Face au non-respect des mesures environnementales observées lors des enquêtes de terrains ainsi que la recrudescence des orpailleurs clandestins et à la non-fluidité des différentes autorisations d'exploitation, l'impuissance de l'état est imputée et mise en cause. Les réparations des dégâts sur la biodiversité sont absentes dans la région du Hambol. L'État, à la vérité, montre son impuissance face à cette pratique qu'il considère comme suicidaire. En effet, la gestion d'un secteur aussi stratégique que les mines ne se fait pas que par l'exposition sur les réseaux sociaux. Avec l'absence d'un régulateur puissant dans le secteur minier, c'est un État partenaire qui avoue son impuissance à contrôler les acteurs privés et éradiquer l'orpaillage clandestin du secteur minier dans la région du Hambol.

Mots clés : Actions Répressives, Médias sociaux, Orpaillage clandestin, Région du Hambol.

Abstract:

The expansion of illegal gold mining throughout the Ivorian territory is becoming very worrying. It suggests the need for strong measures to slow its progress. Social media reveal that in Côte d'Ivoire, when twenty-five tons of gold are produced, half of it comes out illegally. Thanks to the contribution of social media, the actions of the State and the harmful effects of underground gold mining are known to all. The objective of this study is to analyze community and state actions in the fight against illegal gold mining through social networks in Senufo countries of north-central Côte d'Ivoire. However, the second Ivorian miracle is expected to occur, no doubt, with the boom in the mining and energy sectors. In the face of non-compliance with environmental measures observed during land surveys as well as the resurgence of illegal gold mining and the lack of transparency of the various operating authorizations, the impotence of the state is imputed and questioned. Biodiversity damage repairs are absent in the Hambol region. The State, in truth, shows its powerlessness in the face of this practice that it considers suicidal. Indeed, the management of a sector as strategic as mines is not only done through exposure on social networks. With the absence of a powerful regulator in the mining sector, it is a partner state that admits its powerlessness to control private actors and eradicate the clandestine gold panning of the mining sector in Senegal.

Keywords : Repressive actions, Social media, Illegal gold mining, Hambol region.

Introduction

S'il y a crise de l'environnement où les paysages végétaux se périclitent, c'est indubitablement au sens d'une perturbation qui défie les possibilités de reconstitution des stocks naturels et de restauration des équilibres naturels. Les interventions humaines qui sont de plus en plus massives et de plus en plus concentrées dans le temps, sont précisément celles qui menacent d'interrompre des cycles naturels et de conduire à un seuil d'irréversibilité. En Côte d'ivoire, les écosystèmes pré-forestiers déjà fragiles et fragilisés, continuent

de subir de fortes pressions humaines du fait du développement des cultures commerciales depuis les années 1970 (Koli Bi Z., 2015, p. 2) amplifiées par le phénomène de l'orpaillage clandestin. L'activité aurifère a bondi de plus de 43 %, la production d'or a atteint 18 tonnes en 2014, contre seulement 7 tonnes en 2009. Elle a généré un chiffre d'affaires d'environ 580 millions de dollars. En 2016 le secteur comptait 159 permis d'exploration, 16 permis d'exploitation, vingt (20) autorisations semi-industrielles, 8291 emplois directs et un chiffre d'affaires de 483,69 milliards de FCFA (REDD+, 2017, p.30). En effet la richesse du sous-sol en pays Sénoufo dans la région du Hambol est irrécusable à l'instar de plusieurs régions ivoiriennes (GNANZOU.A, 2014, p.23).

Par ailleurs, le système d'exploitation minier dans la région du Hambol est encore artisanal. Outre les outils, divers et caractérisés par des pelles, pioches, marteaux, pics, sacs, cordes et machettes utilisées, les acteurs (creuseurs, concasseurs et laveurs) ont recours à des produits chimiques extrêmement nuisibles comme le mercure et le cyanure qui contaminent le sol et les plantes. L'activité aurifère a un impact aussi bien sur les biotiques que sur les ressources en eau et le sol. Que ce soit artisanal comme semi-industriel, l'exploitation de l'or, se fait par l'entremise du filon dans lequel il se trouve. Les pratiques des orpailleurs clandestins sont de dynamiter les roches endogènes (filons), les concasser et les mettre dans les sacs pour les faire sortir des trous pour les transformer en farine. Ils détruisent massivement pour des retombés incertains et souvent insignifiants aux mépris de la santé environnementale. Les brigades de répressions mises en place n'arrivent pas à stopper ce phénomène malgré toutes les mesures répressives.

À la vérité, à l'instar des autorités villageoises, des autorités étatiques, il y a un objectif financier et versé aux hiérarchies (enquêtes du terrain, 2019), et ces acteurs locaux se doivent de satisfaire ces exigences en autorisant les formes de clandestinités et en alourdissant l'accessibilité aux différents permis. Pour une autorisation, il s'en suit tout un arsenal de procédure impliquant plusieurs acteurs étatiques. C'est assurément la raison fondamentale que brandissent plusieurs structures artisanales clandestines. Sur le terrain, de manière unanime, elles avouent que c'est après plusieurs années de clandestinité

qu'elles parviennent à désirer le permis d'exploitation en plus de la présence des orpailleurs clandestins sur les parcelles dites légales. Les conséquences sont la dégradation quasi irréversible du milieu, passant presqu'inaperçues aux écrits scientifiques en pays Sénoufo du centre-nord ivoirien. Les aires protégées au titre de leurs biodiversités, qui revêtent une importance écologique et socio-économique majeure pour les populations sont concernées malgré les mesures répressives. Cette exploitation abusive de l'activité minière transforme irréversiblement le couvert végétal. Il ne se serait pas prétentieux d'indexer l'État en tant que premier responsable des dégâts sur la biomasse végétale et des irrégularités du domaine minier constatées en pays Sénoufo. Dès alors, quelles sont les actions communautaires et étatiques dans la lutte contre l'orpaillage clandestin à travers les médias sociaux ? Cette étude vise à analyser les actions communautaires et étatiques dans la lutte contre l'orpaillage clandestin à travers les médias sociaux en pays Sénoufo du Centre-Nord de la Côte d'Ivoire.

1. Matériel et Méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

Autrefois, rattachée à la région de la vallée du Bandama (Départements Katiola et Dabakala), la Région du Hambol est une entité administrative nouvelle créée par décret N°2011-263 du 28 septembre 2011. Elle est située précisément entre les latitudes 7° 5'- 9° 2' N et les longitudes 4°- 5° 4' W (carte 1) et s'étant sur une superficie de 25873 km2 avec une population estimée à 429977 habitants soit 17 habitants par kilomètre carré au RGPH 2014 et 514141 habitants en 2019 (projection 2019 du RGPH de 2014). Aussi, elle compte trois Départements (Katiola, Dabakala, Niakaramandougou) et 14 Sous-préfectures fonctionnelles et composée des autochtones (Djimi, Malinké, Senoufo, Tagouana), d'allogènes et d'allochtones (carte 1). En effet, ce secteur regorge d'énormes potentialités à savoir des ressources minières variées, une disponibilité en terres cultivables, une diversité de sol, un climat propice et une végétation dense avec une population majoritairement active. La typologie du milieu est composée de forêt secondaire dégradée sur du sol gravillonnaire, de forêt dense humide semi-décidue sur du sol hydromorphe, de savane

arbustive/arborée sur du sol argileux et des jachères arbustives sur du sol sablo-argileux (Affro M. J., 2022, p. 124).

Au plan phytogéographique la région du Hambol est une végétation de savane pré-forestière. Celle-ci se caractérise par une mosaïque de savanes et d'ilot forestier. Cet espace regorge aussi des galeries forestières qui occupent la zone dépressionnaire et gourbi des étangs d'eau. Le droit coutumier sur les terres est très marqué chez chaque peuple par la présence de chefs de terres qui exercent un quasi-monopole dans leur distribution, occupation ou exploitation. Le réseau hydrographique est également dominé par le fleuve Bandama et ses affluents (*Bou, Naranou, Nabion*). Dans sa partie l'Est, l'on note un relief plus ou moins dominé de dômes cristallins dont l'altitude moyenne est de 400 m (GEOMINES, 1982, p. 22).

Carte 1: Localisation de la région du Hambol

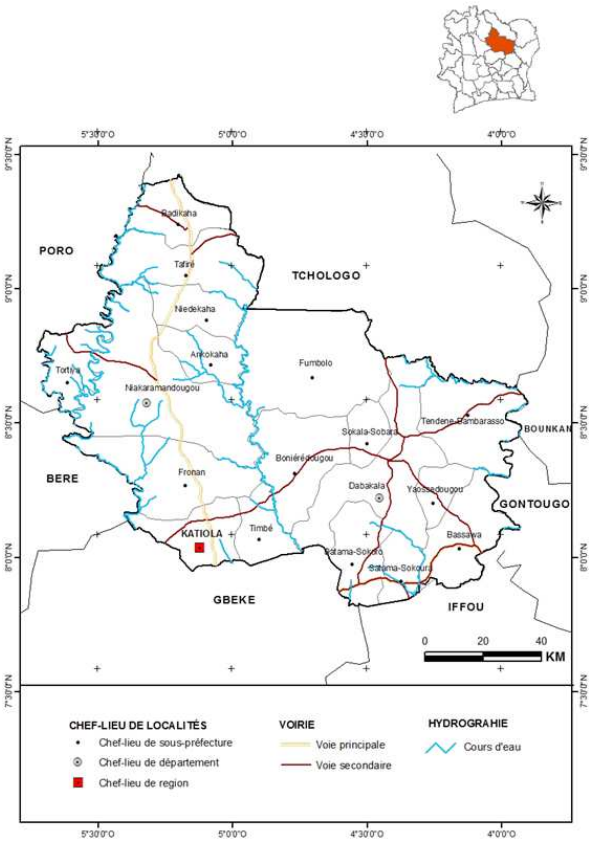

Source: CCT/BNETD, 2014 Réalisation : Affro M. J., 2022

L'on note également des étendues de plaines, de prairies et de bas-fonds entre les buttes tabulaires, des collines et monts s'élevant entre 100 et 700 m d'altitude. Cette situation lui confère des caractéristiques biogéographiques mixtes. Dans un climat dit « tropical humide » dont la pluviométrie dépasse constamment 1000 mm/an, la savane se frotte à la forêt (écotone). Le milieu naturel apparaît favorable au développement des activités humaines.

1.2. Données de l'étude

Plusieurs données ont été utilisées pour la réalisation de cette étude. D'abord les données satellitaires, elles sont issues d'imagerie par Satellite plus précisément au portail cartographique du cadastre minier de la Côte d'Ivoire (*https://portals.landfolio.com/CoteDIvoire/FR/*). Ce sont des données minières, reçu auprès du ministère des mines et de la géologie à Katiola. Ensuite, les données secondaires, il s'agit des données provenant des sources autres que l'observation et l'enquête sur le terrain que nous avons réalisé. Ce sont donc des données recueillies notamment dans les documents, économiques, sources cartographiques et statistiques. Outre les données de terrain et les entretiens, elles sont d'ordre qualitatifs et quantitatifs et enfin, les données cartographiques et de *Landsat 8,2019* (*http : //earthexploreur.gov)*, ces données de cartographie utilisées sont entre autres, une couche numérique géoréférencées de la région du Hambol et présenter l'occupation du sol.

1.3. L'enquête sur le terrain

L'enquête est menée par le biais de l'échantillon des exploitants miniers. La toute première phase a été la recension des sites miniers actifs et inactifs de la zone d'étude. À cet effet, il s'en est suivi la phase des statistiques des exploitations. S'agissant des statistiques, à défaut de la disponibilité voire la fiabilité des données concernant le nombre exact d'exploitants miniers clandestins. L'enquête d'emblée s'est déroulée sous-forme d'un stage auprès des structures minières artisanales et semi-industrielle réparti sur l'ensemble de ces trois villages suivants : Lafigué, Kogbèra, Wendênê. Le choix de ces trois villages dans le Département de Dabakala réside de la forte présence des activités aurifères autour de ces localités. À Wendênê, une localité située à

environ 80 kilomètres au nord de la ville de Dabakala héberge un mode particulier d'exploitation minier de l'or. Ces minerais extraits proviennent essentiellement des collines. Contrairement à Kogbèra ou l'exploitation se fait en bordure des cours d'eau ou dans les zones dépressionnaires (vallées). En outre, à Lafigué, c'est une forme d'extraction à ciel ouvert. Ce stage a consisté à assister à temps réel les techniques et systèmes d'exploitation et d'extraction. Aussi, interroger les exploitants sur le site en fonction de l'ancienneté, les comités villageois et les chefs des parcelles. Des orpailleurs clandestins autours des zones officielles, ont aussi été interrogés soit 239 exploitants miniers.

1.4. Méthodes et Outils de traitement des données du terrain

Les données collectées ont été saisies dans des tableaux sur Microsoft Excel version 2007. Le dépouillement des données de l'enquête par questionnaire s'est fait à partir du module des tableaux croisés dynamiques. Ce module a permis d'automatiser le dépouillement et d'élaborer des tableaux statistiques à une ou double entrée issue de croisements des variables les plus pertinentes. Il est utile de rappeler que dans notre démarche nous avons effectué plusieurs calculs manuels préliminaires pour une meilleure exploitation des données obtenues. Ainsi, nous avons utilisé les procédés les plus simples de la statistique descriptive pour calculer des sommes, des fréquences et des moyennes arithmétiques. Pour ce qui concerne la réalisation des différentes cartes à partir des données obtenues, des logiciels cartographiques tels ArcGIS 10.3.

2. Résultats

2.1. Les mines, un secteur foncièrement dominé par l'anarchie et inégalement réparties

La carte 2 met en relief la distribution spatiale des entreprises minières dans la région du Hambol. La présence des structures d'exploitations artisanales, les entreprises semi-industrielles ainsi que les orpailleurs clandestins sont inégalement réparties. Sur la cette carte, on distingue deux grandes zones de concentration des minerais aurifères. Il s'agit plus précisément des sillons aurifères autour desquelles plusieurs structures minières s'agglutinent.

Carte 2 : Typologie et répartition des mines dans la région du Hambol

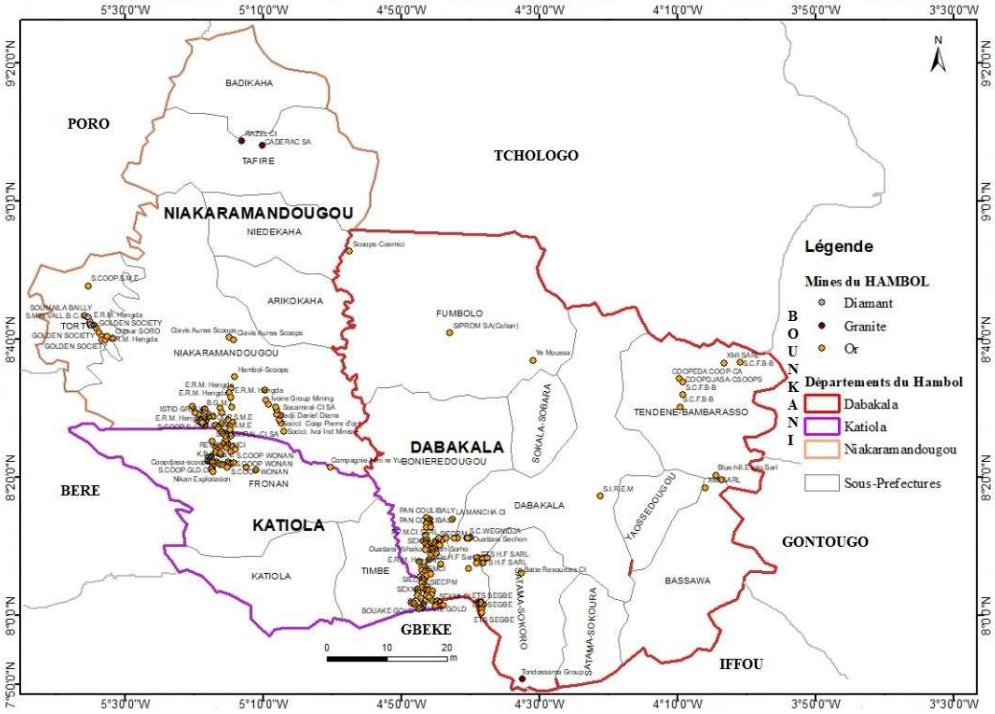

Source : Cadastre minier, nos enquêtes, 2019 Réalisation : M. J. Affro, 2019

C'est l'une des chaines les plus aurifère qui commence au Ghana et prend fin à Ity en passant par la région du Hambol : c'est la chaine de faîtekro. C'est une très grande structure géologique, orientées Nord-est/Sud-est. Celle-ci appartient au birimien. Une mine en crée une autre, car disent-ils, « *quand il y a une mine, il y a plus de chance d'en trouver une autre* ». Des signes appelés métallotectes peuvent permettre également de savoir ces dépôts. Les statistiques surfaciques de ces mines concernent l'artisanat avec 146175,92 hectares, le semi-industrielle qui s'élève à 21547,35 hectares et permis de recherche à 250631 hectares. 10 structures légales et actifs sur une multitude fonctionnent dans la clandestinité au regard des normes environnementales établies par l'État. Au nombre des 10, figure l'exploitation de Coltan d'une superficie de 100 hectares SOMCI (Coltan) situé à la limite des départements de Katiola et de Niakaramadougou. Scoops Gold Koss 99,30; E.R.M. Hengda 99,13 ha; Scoops Gold Koss 99,12 ha; Tanah Sorho 24,67 ha; Scoops Gold Koss 99,32 ha; Scoops Gold Koss 100 ha; Extractiv grp 62,09 ha; Sylla Vakantie 25 ha. Selon les informations du cadastre minier, il y a 708,63 ha affectés aux structures minières en activité soit 0,22 % actif et 99,78 % inactif avec une

superficie de 326366,09 hectares. L'or occupe 85,89% et 14,11% pour le Coltan. Les sites clandestins font l'objet d'unanimité sur les potentiels impacts des activités minières. Comme le disaient les responsables miniers, grâce à l'exploitation minières le problème de l'insécurité est réglé dans le Hambol en général et dans le département de Dabakala en particulier.

Carte 3: Occupation du sol dans la région du Hambol en 2019

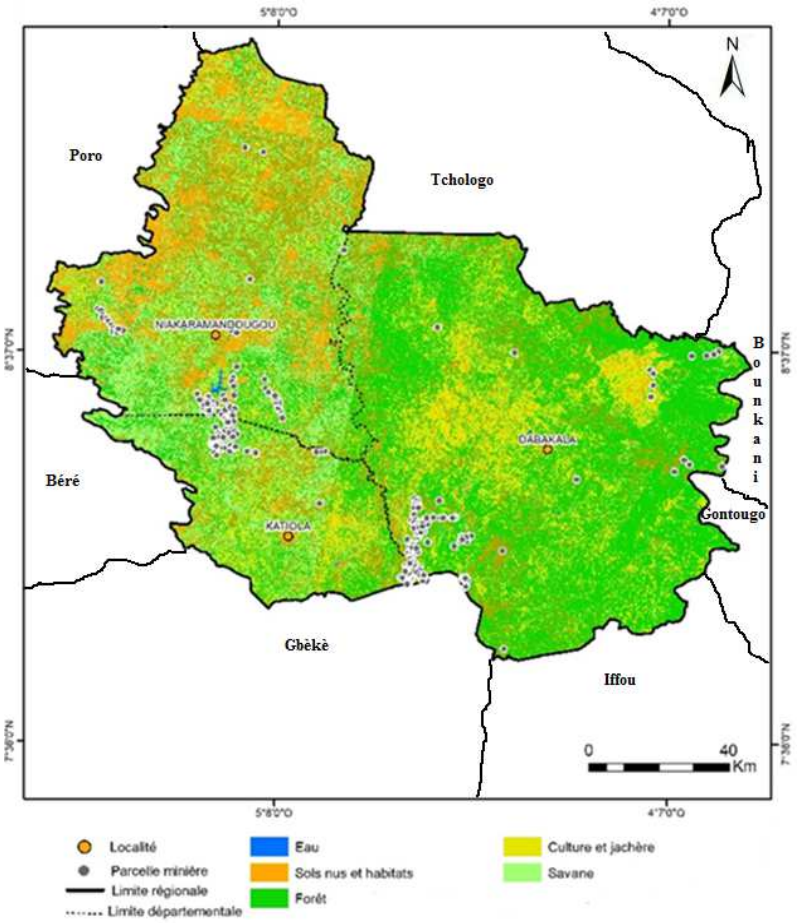

Sources : Landsat 8, 2019 **Réalisation** : M. J. Affro, 2019

L'analyse de la carte 3 met en exergue l'occupation du sol de la région du Hambol en 2019. Les zones forestières sont plus exposées à l'exploitation minière. Les forêts classées ne sont pas épargnées ce qui compromet l'intervention de l'État dans la sauvegarde des ressources forestières. Grâce aux données de terrain, sur les 256 sites existants depuis les deux dernières décennies, c'est seulement 10 qui sont fonctionnels et déclarés par le cadastre minier et le ministère chargé des minières en place. Les 246 sites dormants sont

aux mains des orpailleurs clandestins et les propriétaires eux-mêmes sont des exploitants d'une manière ou d'une autre. L'activité minière est pratiquée de manières zonales dans les trois départements. Les activités minières sont évidemment susceptibles de transformer irréversiblement l'environnement physique c'est pourquoi sur les réseaux sociaux (*site internet Ministère des mines et le portail du cadastre minier*), l'État ne se lasse pas de sensibiliser toutes les couches sociales de dénoncer les acteurs clandestins.

2.2. De la Gestion du secteur minier à la santé écologique durable

Ces actions de terrains de la brigade de répression des infractions au code minier (BRICM) ont permis de déguerpir près de 228 sites d'orpaillage clandestins et d'interpeller de nombreuses personnes. En effet, d'importantes quantités de matériels ont été saisies ou détruis. Les plus dominants des matériels saisis et détruits sont les abris (3126), concasseurs (113) et les Motos-pompes (109). Ces chiffres confirment la volonté de l'État à éradiquer l'orpaillage illégal dans la zone d'étude même s'ils avèrent insuffisants.

Tableau 1: Bilan déguerpissements du 1er janvier 2019 au 16 mars 2020

Matériels des orpailleurs clandestins	Matériels saisis	Matériels détruits	total
Motos-pompes	109	109	181
Broyeuses	2	2	2
Dragues	2	2	2
Véhicules	1	0	1
Pelleteuses	2	0	2
Motos	17	0	17
Tricycles	17	17	24
Abris	3126	3126	3126
Concasseurs	113	113	114
Détecteurs de métaux	35	35	35
Groupes électrogènes/Générateurs	5	1	6
Moteurs	19	0	19
Armes	2	0	2
Munitions	18	0	18
Autres			525

Source : Ministère de la Défense CÔTE D'IVOIRE, 2020

Ainsi, afin de ne pas perdre les traces de ces résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre les opérations de déguerpissement des sites illicites tout en sollicitant une grande implication et une vigilance au niveau local et la surveillance des sites déjà déguerpis pour éviter leur recolonisation. Tous les acteurs clandestins ont des liens avec les communautés locales d'où leur implication dans cette lutte. La planche 1 suivante montre le campement (Photo A) et des sites d'exploitation minière (Photo B ; C ; D) dans la région du Hambol.

Planche photographique1: Exploitation minieres au sud-est du Hambol

Prise de vue : Affro M., Jonasse, Août 2019

La photo B révèle la dégradation du sol due à un dépôt import de mercure sur le sol. Cette pratique existe au sein de plus de 90% des sites visités. De ces photo C et D, l'abattage des bois fait rage pour dit-il sécuriser les parois des excavations. La gestion de l'activité minière implique plusieurs interdictions en vue d'une utilisation rationnelle voire durable des écosystèmes. Il s'agit de l'interdiction de creuser plus de quinze mètres (15m) de profondeurs pour l'artisanal, le renfermement des excavations et l'interdiction des produits chimiques tels que le mercure au niveau des exploitations artisanales minière de l'or ayant une superficie de vingt-cinq hectares (25ha) en vue de réparer les

dégâts sur le couvert végétal avec un délai de 2 ans renouvelables. Dans le semi-industriel, la profondeur autorisée requise est de trente mètres (30m) pour une superficie de cent hectares (100 ha) et un délai de 4 ans renouvelable avec aussi l'interdiction d'usage de mercure sauf présence d'un ingénieur ou spécialiste sur le site capable d'utiliser en respectant les mesures environnementales avec une étude d'impact du milieu avant le démarrage de l'extraction.

2.3. L'exploitation minière, une nouvelle source de rente pour la communauté locale

Au niveau de l'extraction de l'or, l'économie et l'écologie semblent vraiment être antagonistes. Pourtant cette activité est très bénéfique pour l'économie locale et pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Carte 4: Localités bénéficiaires des structures minières

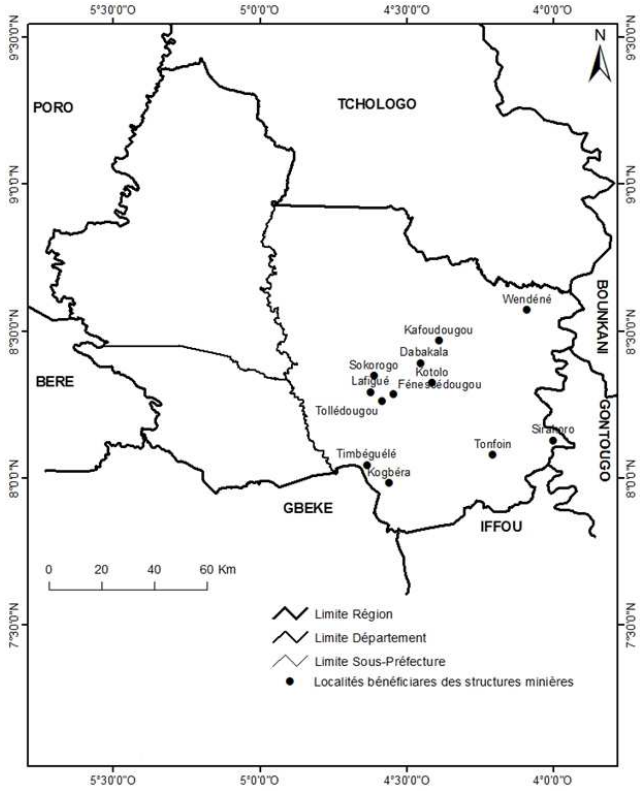

Source : nos enquêtes, 2019 Réalisation : Affro M. J., 2019

Les acteurs des structures minières artisanales et semi-industrielles, dans leur volonté d'investir pour un développement durable, contribuent efficacement à relever certains défis majeurs dans les localités partenaires et

non partenaires. En effet, les localités bénéficiaires (11 localités) sont situées que dans le département de Dabakala. Dans ce Département l'on note une bonne organisation et collaboration entre les communautés villageoises et les structures minières en place. La part de celles-ci n'a jamais fait défaut.

2.4. Abattage des ligneux par les orpailleurs et tentative de restauration paysage

2.4.1. L'orpaillage clandestin, une activité de décapage des ligneux

L'exploitation artisanale minière reste l'un des facteurs prépondérants de dégradation de la couverture végétale dans la région du Hambol. Que ce soit le semi-industrielle comme l'artisanal, il y a trois perceptions de destructions des communautés végétales il s'agit de : avant, pendant et après l'exploitation du minerai en place.

Tableau 2 : Destruction des espèces ligneuses lors des exploitations des mines

Localités enquêtées	Nbre enquêté	Profondeur des trous en mètre	Nbre d'arbre abattus/trous	Type de couvet originel	Délais d'exploitation par année	Réparation après abandon du site
Fronan	28	15-30	15 bois/1 mètre	Savane	1-10	Non
Lougbonou	11	25-35	1 5bois/1 mètre	Forêt claire	1-5	Non
Kanangonon	3	15-30	5 bois/1 mètre	savane	2-10	Non
Wendênê	61	40-70	15 bois/1 mètre	Forêt dense sèche/ savane arbustive	1-5	Non
Kogbèra	40	50-60	15bois/1 mètre	Savane arborée	2-10	Non
Lafigué	30	1-15	15bois/1 mètre	Forêt claire /savane	1-15	Non
Tortya	32	20-30	15bois/1 mètre	Forêt claire /savane	2-15	Non
Tafire	24	20-40	8 bois/1 mètre	savane	1-5	Non
Sangadjokaha	10	15-25	15 bois/1 mètre	savane	1-5	Non
Total	**239**	**50**	**1050 bois**	**Forêt/ savane**	**15**	**-**

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Le constat est visible à partir de ce tableau 2 ci-dessus, il s'agit des profondeurs des puits, le délai d'exploitation et le nombre d'arbre abattu/trous. Les écosystèmes dévastés ne sont plus restaurés après abandon du site. Deux localités se distinguent que sont : Wendênê et Kogbèra et par la profondeur des excavations. En effet, au nord du village Wendênê, des chaines de collines connaissent des fractures profondes. Le substrat est décapé quel que soit sa position dans le paysage. Les roches, sol, la flore et les cours d'eaux ne sont pas épargnés lorsque le minerai est localisé dans cet espace.

2.4.2. Le reboisement Communautaire, une solution de restauration du couvert végétal propre qu'à une minorité de localités

Le reboisement des espaces dégradés est de 101 hectares, soit 400 117,75 plants de *Tectona grandis* et 0,6 % du taux de reboisement (Carte 2B). Les espaces reboisés sont inégalement répartis dans la région du Hambol

Planche cartographique 2 : Répartition spatiale des espaces reboisés

Carte 2A: essences de pépinières, nombre de plants

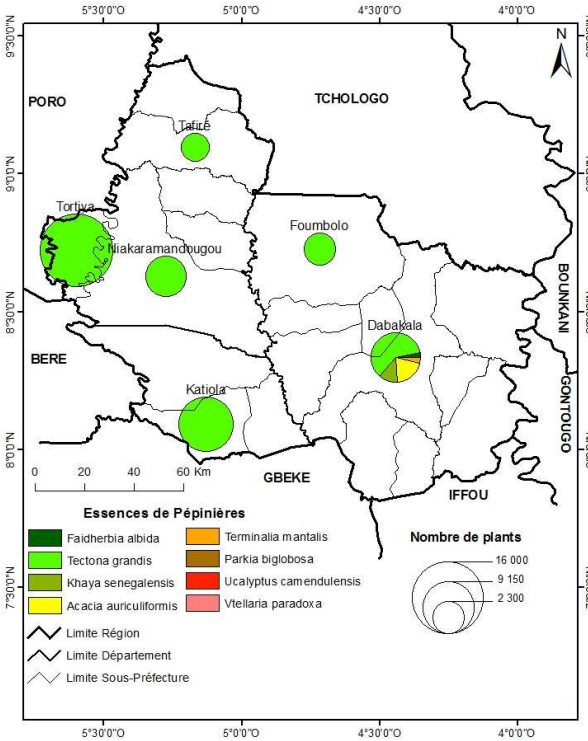

Source : MINEF/ /BNEDT, 2019

Carte 2B: taux de reboisement et espaces reboisés

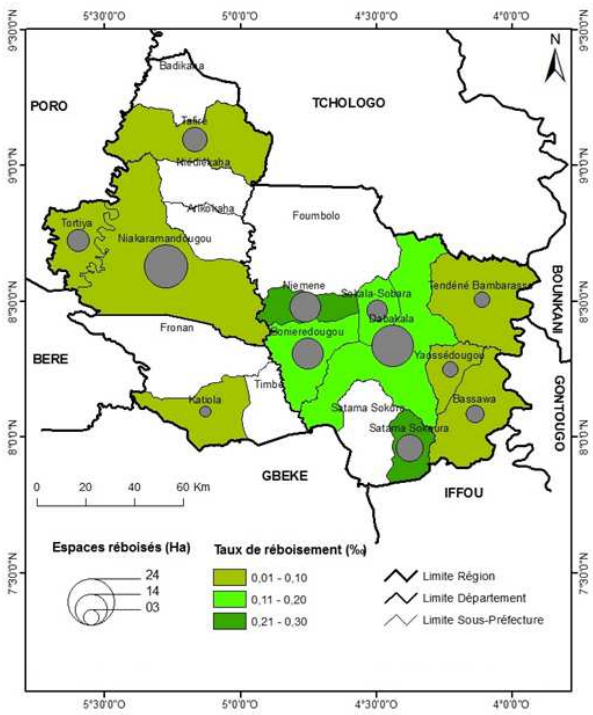

Réalisation : M. J. Affro, 2019

La carte 2A met en relief les essences de pépinières et le volume de plants pour les différents reboisements. La sous-préfecture de Tortiya concentre à elle seul le plus grand effectif en termes de pépinières. Contrairement à cette zone, Dabakala qui en termes de volume de pépinières vient en second plan regorge jusqu'à cinq variétés d'essences de pépinières. L'agroforesterie désigne les pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Selon les enquêtes, 54,17% des producteurs interrogés ont reconnu que l'association des arbres aux cultures vivrières a pris de l'ampleur avec le développement de la culture d'anacarde. L'établissement des agro-forêts se fait sur les terres occupées par les mosaïques de cultures vivrières-jachères. Il débute par l'abattis brûlis d'un espace de jachère arborée ou à base de (*Chromolaena odorata*). Les paysans conservent les ligneux de valeur et d'ombrage pour le futur verger d'anacardier qui sera associée aux cultures d'ignames et de manioc prioritairement. Ces arbres conservés sont le karité (*Vitellaria paradoxa ou Butyrospermum parkii*), le néré, le fromager (*Ceiba pentandra*).

Aussi, d'autres arbres sont plantés en bordure des champs d'anacarde et dans les jachères. Il s'agit des manguiers (*Mangifera indica*), des tecks (Tectona grandis) et des avocatiers (*Persea americana*). Le teck est l'espèce floristique la plus utilisée comme pare feu de protection pour les vergers d'anacardiers. 54,89 % des paysans à Katiola, 63,20 % à Niakaramandougou et 65,51 % à Dabakala utilisent cette espèce arborée servant de pare-feu aux plantations d'anacardiers. Ensuite vient le karité (*Vitellaria paradoxa*), il est plus utilisé à Dabakala. Le manguier utilisé exclusivement comme des vastes plantations à Niakaramandougou et un quart des plantations localisées dans le périmètre de Katiola.

3. Discussions

La végétation se dégrade au rythme de l'expansion de l'orpaillage. Les réseaux sociaux mettent la puce à l'oreille à l'État d'où la prise de conscience de l'État. En effet, les réactions des autorités étatiques de lutte contre les irrégularités dans le secteur minier en générale et en particulier l'orpaillage clandestin demeurent insuffisante vu le rythme vertigineux à laquelle cette activité se déroule. D'abord les résultats du Groupement Professionnel des

Mines de Côte d'Ivoire (GPMCI), 2018 issus des médiaux sociaux, corroborent les nôtres. Il ressort clairement que plus de 60% des permis d'exploitation des sociétés minières sont aux mercis des orpailleurs. Un gros manque à gagner également pour les grandes sociétés minières notamment Randgold dont le Président Directeur Général, le Sud-Africain Dennis Marc Bristow, s'en est ouvertement plaint en juillet 2017 sous ces propos : « On est confronté à cette difficulté de voir des milliers d'orpailleurs clandestins et illicites sur les sites de Boundiali pour lesquels nous détenons des permis ». Par ailleurs, les mêmes canaux sociaux à travers lesquelles OXFAM-AMERICA mentionne ses résultats. Cette confédération internationale signale en 2009 dans ses analyse sociale et environnementale des mines d'or en Côte d'Ivoire : « *Un héritage entaché* », il révèle clairement que l'avenir de l'économie ivoirienne par les mines est une voie sans issue car l'État n'a pas de données au niveau du gisement minier ce qui l'empêche de valoriser ses ressources minières mais aussi de contrôler ceux qui les exploitent. En fait les résultats de Adama O. (2013, p. 31) en disent beaucoup sur la flexibilité de l'État à la gestion des grandes entreprises minières en Côte d'Ivoire. De ces résultats, l'État ivoirien ne comptabilise que les compagnies minières qui veulent bien lui déclarer. Les capacités de contrôle de l'État sont amoindries et pour cause, une fois cédé, l'or ivoirien disparaît du circuit public. À aucun stade du circuit d'affinage des lingots d'or, l'État n'est associé. Des visites en vue de recueillir des informations sur les statistiques des exploitants, les limites exactes des parcelles, les profondeurs des excavateurs, les productions et le nombre de sites illégaux par les autorités de régulations des ministres des Mines s'avèrent presque tardives après des années d'existences. L'état est pris en otage par son partenariat avec les acteurs des mines.

D'ailleurs, les statistiques du ministère de l'Industrie et des Mines via son site internet, révèlent qu'entre 2006 et 2016, l'orpaillage clandestin a fait perdre à l'État ivoirien, un montant de 479,22 milliards de F CFA, soit environ 958 millions de dollars. Cette lutte s'étend à tous les niveaux et par tous les médias sociaux pour sensibiliser les populations d'autant plus que les réseaux sociaux s'imposent à homme même dans la localité les plus reculées que ce soit au sein des analphabètes comme les alphabètes. Il est à noter qu'il faut s'appuyer sur les renforcements des mesures judiciaires et une plus grande implication des

élus locaux, des cadres et des magistrats, pour plus de célérité et de fermeté dans l'application des sanctions pénales contre les acteurs illégaux de l'activité d'orpaillage clandestin contenues dans la loi n 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier. Les problèmes environnementaux dans les zones d'orpaillage, s'expliquent par la surpopulation des communautés minières et la forte croissance des activités d'orpaillage. La végétation, la flore, la faune, le sol et les ressources en eau sont impactés négativement par l'exploitation artisanale de l'or. Les problèmes sociaux et environnementaux qui sévissent dans les localités minières sont imputables non seulement aux activités semi-industrielles mais aussi à l'artisanale.

Pour Fode B. C. 2019 et Bohbot J. (2017, p. 14), les zones d'exploitation aurifère industrielles et artisanales sont écologiquement sinistrées. Les espèces végétales subissent de forts taux dégradation pouvant atteindre 100 % dans les zones d'exploitation. L'impact majeur demeure la déforestation. La quasi-totalité des bois est coupé pour servir de cales dans les puits. De plus, une légende circule selon laquelle on peut trouver des pépites d'or aux racines des arbres, ce qui incite aussi à en couper pour rechercher l'or. Ouedraogo L. (2019, p. 27), met l'accent sur le volet artisanal de l'or. L'exploitation minière est l'activité économique la plus importante dans les communautés dotées de minéraux. De nombreuses personnes souvent défavorisées sur le marché du travail sont engagées dans ce secteur. La mauvaise mise en œuvre des lois et règlements miniers alimente le taux d'implication du secteur minier artisanal de l'or. Grâce aux canaux de recherches, les médias sociaux, les impacts des activités minières sur le couvert végétal sont révélés. Concernant les résultats d'ISF SystExt, (2016, p. 5-16), si l'industrie minière n'est pas la seule responsable de la dégradation du couvert végétal, elle n'en demeure pas moins le principal moteur. Son intensification anarchique entraîne de surcroît des conséquences graves pour l'environnement, caractérisées par la vulnérabilité écosystèmes. Selon les mêmes études d'ISF SystExt, (2016, p. 5-16), En 2007, 852 rivières et 1181 lacs ont été asséchés par les activités minières intensives des mines à ciel ouvert à Mongolie. Jusqu'en 2004, l'exploitation minière était interdite dans les forêts protégées, date à laquelle, sous la pression des industriels, la Présidente Megawati a publié un décret d'autorisation. La superficie allouée représente

70% du marché mondial, Les impacts environnementaux sont dramatiques, tant sur la faune que sur la flore et la flore endémiques bouleversées. C'est pourquoi Minkilabe D. et al. (2018) et Coulibaly M. (2013, p. 5), disent que la végétation est l'une des composantes les plus touchées par l'exploitation de l'or.

Conclusion

L'impact des exploitations minières artisanales de l'or sur l'environnement varie selon le contexte géographique et des méthodes utilisées. Des mesures draconiennes en vue de la restauration ou réhabilitation des espaces dégradées s'imposent. En effet, l'exploitation artisanale de l'or, filonien en l'occurrence, aboutit au fonçage manuel de mines artisanales souterraines et laisse derrière elle des puits miniers à ciel ouvert. C'est pourquoi l'absence de réhabilitation des sites après abandon, de remblayage des mines artisanales en particulier, conduit à la dégradation totale du paysage naturel des zones aurifères. La lutte contre l'orpaillage clandestin nécessite l'adoption d'un plan de rationalisation dont l'objectif principal serait d'assainir, l'organiser et d'encadrer l'activité. Un accent particulier devrait être mis sur la sensibilisation des acteurs de la filière orpaillage (orpailleurs, chefs traditionnels et religieux, les élus, cadres, jeunes) par la voie des médias sociaux et une présence effective dans les zones rurales. Cette étape de la lutte contre l'orpaillage clandestin, doit prendre en compte la formation et l'encadrement de tous les orpailleurs bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale pour conduire leur activité selon les règles de l'art à partir de la mise en place des organes pour le suivi des activités d'orpaillage et d'un plan media pour informer les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin. L'état devrait avoir la cartographie exacte de tous les dépôts aurifères et diamantifères en vue d'une bonne gestion du secteur minier en plus de l'apport des réseaux sociaux comme facteur de prise de conscience de la dégradation du couvert végétal par l'orpaillage clandestin. Comme le dit bien certains acteurs locaux, on n'est pas clandestins chez soi. La population jusqu'à ce jour n'a pas encore accepté que le sous-sol soit une propriété de l'État selon le code minier et selon les textes des pays francophones.

Référence bibliographique

ADAMA Oulai, 2013, *Les enjeux de la coopération internationale dans le domaine minier en Côte d'Ivoire*, mémoire, Université Paris 1, 41D

AFFRO Mathieu Jonasse, 2022, *Pressions anthropiques et mutations du couvert végétal dans la région du Hambol (centre-nord de la côte d'ivoire*), Thèse de Doctorat unique, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Cote d'Ivoire, 423.p.

ALLOU Gnanzou, 2014, *Étude des séries volcano-sédimentaires de la région de Dabakala (Nord-Est de la Côte d'Ivoire): genèse et évolution magmatique. Contribution à la connaissance de la minéralisation aurifère de Bobosso dans la série de la Haute-Comoé*, Thèse, Université Paris Sud Orsay, France et de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire, Option Pétrologie-Métallogénie, 303 p.

ASSOCIATION ISF SYSTEXT, rapport d'activité 2015-2016, https://www.isf-systext.fr/

BOHBOT Joseph, 2017, « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées », in *EchoGéo*, 20 p

COULIBALY Moussa, 2013, *L'évaluation environnementale et analyse des risques dans le domaine de l'exploitation minière : les conséquences du non-respect des obligations environnementales*, Lomé, 9.p

FODE BAKARY CISSÉ, 2019, *Étude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en république de guinée (cas de la préfecture de Siguiri)*, Mémoire, Université du Québec à Montréal, 189 p.

GEOMINES, 1982, *Inventaire hydrogéologique appliqué à l'hydraulique villageoise. Ministère des travaux publics et des transports. Direction centrale de l'hydraulique*, République de Côte d'Ivoire, Carte de Katiola, Cahier N°11, 24 p.

KOLI Bi Zueli, 2009, « Dynamique de l'occupation du sol et mutations socio-spatiales en pays Ehotilé d'Assinie sur le littoral est de la côte d'ivoire », in *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, 17p.

MINKILABE Djangbedja, KPATINDE VODOUNOU Jean Bosco, ZIMARI VODOUNOU Jean Bosco, TCHAMIE Thiou Komla Tanzidani, 2018, « L'Orpaillage et le développement durable à Kéméni et à Kpaza dans le centre du Togo », in *Annales des lettres et sciences sociales de l'université de Parakou*, 21 p.

OUEDRAOGO Lala, 2019, *Orpaillage artisanal et développement rural*, Thèse, Québec, Canada, 167 p.